

SDEG 16

308, rue de Basseau
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
Site internet : www.sdeg16.fr



Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz
de la Charente

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS n°2023163CS0303

Comité Syndical du 12 juin 2023

Date de convocation : 26 mai 2023
Date d'affichage : 13 juin 2023

OBJET : Budget principal 2023 : décision modificative n°3.

L'an deux mille vingt-trois, le douze du mois de juin à 10 heures, le Comité Syndical s'est réuni à l'Espace Paul Dambier, rue des Bouvreuils à Champniers, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Secrétaire : en l'absence de Monsieur Jean REVEREAULT, Monsieur Claudy SEGUINAR, délégué titulaire du Secteur Intercommunal d'Energies n°19 de Verteuil sur Charente, est désigné secrétaire de séance.

Nombre total de délégués :	74
Quorum :	38
Nombre de délégués présents au moment du vote :	50
Nombre de procurations au moment du vote :	4

Le Président demande à Madame Laure GAUTHIER, Directrice Générale des Services du SDEG 16, de présenter ce point de l'ordre du jour.

Laure GAUTHIER expose :

- Que la proposition de décision modificative n°3 du budget principal 2023 est la suivante :

SDEG 16	DM n°3 2023
Code INSEE	BUDGET SDEG 16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

Décision modificative n°3

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-615232-512 : Entretien et réparations sur réseaux	0,00 €	700 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	700 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	295 734,59 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	295 734,59 €	0,00 €	0,00 €
R-7817-01 : Reprises sur dépréciations des actifs circulants	0,00 €	0,00 €	0,00 €	416,59 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	416,59 €
D-65821-01 : Déficit des budgets annexes à caractère administratif	0,00 €	2 512,00 €	0,00 €	0,00 €
D-65888-512 : Autres charges diverses de gestion courante	0,00 €	144,97 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	2 656,97 €	0,00 €	0,00 €
D-673-01 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	40 303,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges spécifiques	0,00 €	40 303,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6817-01 : Dotations aux dépréciations des actifs circulants	0,00 €	416,59 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux provisions et dépréciations	0,00 €	416,59 €	0,00 €	0,00 €
R-74748-514 : Participations autres communes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	62 500,00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	62 500,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	1 039 111,15 €	0,00 €	62 916,59 €
 INVESTISSEMENT				
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	295 734,59 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	295 734,59 €
D-4912-01 : Dépréciations des comptes de redevables	0,00 €	416,59 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	416,59 €	0,00 €	0,00 €
D-2762-514 : Créances sur transfert de droits à déduction de TVA	28 750,00 €	13 250,00 €	0,00 €	0,00 €
R-2315-514 : Installations, matériel et outillage techniques (en cours)	0,00 €	0,00 €	28 750,00 €	13 250,00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	28 750,00 €	13 250,00 €	28 750,00 €	13 250,00 €
D-13248-27-512 : EP - Travaux neufs	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-13248-28U-512 : EP - Renforcement des réseaux - Communes urbaines	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-13248-512 : Subv. non transf. Autres communes	0,00 €	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-13258-27-512 : EP - Travaux neufs	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-13258-28U-512 : EP - Renforcement des réseaux - Communes urbaines	2 020,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-13258-512 : Subv. non transf. Autres groupements	0,00 €	4 020,00 €	0,00 €	0,00 €
D-1328-27-512 : EP - Travaux neufs	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-1328-36-514 : AE - Extensions et raccordements	251 353,31 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-1328-37-514 : CE - Extensions et raccordements	5 116,04 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-1328-512 : Autres subv. d'investissement rattachées aux actifs non amort.	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €

(1) y compris les restes à réaliser

SDEG 16	DM n°3 2023
Code INSEE	BUDGET SDEG 16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

Décision modificative n°3

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-1328-514 : Autres subv. d'investissement rattachées aux actifs non amort.	0,00 €	256 469,35 €	0,00 €	0,00 €
R-1321-3538-514 : RDE - FACE SN - Sécurisation	0,00 €	0,00 €	110 000,00 €	0,00 €
R-1321-3540-514 : RDE - FACE AP - Renforcement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	43 000,00 €
R-1321-3540E-514 : RDE - FACE AE - Extension	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €
R-1321-3542-514 : RDE - FACE CE - Effacement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
R-1328-37-514 : CE - Extensions et raccordements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	62 500,00 €
TOTAL 13 : Subventions d'investissement	290 489,35 €	290 489,35 €	115 000,00 €	115 500,00 €
R-1641-01 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	310 682,00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	310 682,00 €
D-21351-48-01 : Entretien bâtiment	0,00 €	84 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	84 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-29-512 : EP - Cartographie	0,00 €	450 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-3538-514 : RDE - FACE SN - Sécurisation	165 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-3540-514 : RDE - FACE AP - Renforcement	0,00 €	64 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-3540E-514 : RDE - FACE AE - Extension	7 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-3542-514 : RDE - FACE CE - Effacement	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-37-514 : CE - Extensions et raccordements	0,00 €	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	172 500,00 €	679 500,00 €	0,00 €	0,00 €
R-2762-514 : Créances sur transfert de droits à déduction de TVA	0,00 €	0,00 €	28 750,00 €	13 250,00 €
TOTAL R 27 : Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	28 750,00 €	13 250,00 €
Total INVESTISSEMENT	491 739,35 €	1 067 655,94 €	172 500,00 €	748 416,59 €
Total Général	1 615 027,74 €		638 833,18 €	

(1) y compris les restes à réaliser

Page 2 sur 2

BUDGET PRINCIPAL 2023 - RECAPITULATIF

	Budget primitif 2023 + RaR 2022 + DM 2023 n°1&2		DM 2023 n°3		Budget global 2023	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	13 502 247,00	16 675 716,60	1 039 111,15	62 916,59	14 541 358,15	16 738 633,19
Investissement	58 788 479,77	58 788 479,77	575 916,59	575 916,59	59 364 396,36	59 364 396,36
Total	72 290 726,77	75 464 196,37	1 615 027,74	638 833,18	73 905 754,51	76 103 029,55
Différence	3 173 469,60		-976 194,56		2 197 275,04	

Le Président

Précise :

- Que l'intégralité de la décision modificative n°3 du budget principal 2023 était jointe aux convocations à la présente réunion.
- Qu'il appartient au Comité Syndical d'en débattre, d'en délibérer et, si sa décision est favorable, de donner pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la délibération.

Rappelle :

- Que pour rappel, les modalités de vote d'une décision modificative sont les suivantes : le budget est voté par nature :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - o avec les chapitres "opérations d'équipement".
 - o sans vote formel sur chacun des chapitres.

Concernant la décision modificative n°3 du budget principal 2023 telle que présentée et détaillée, le Président demande s'il y a des questions.

Aucune question n'est posée.

Le Président soumet donc la décision modificative n°3 du budget principal 2023 au vote.

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, par :

**54 voix pour
0 voix contre
0 abstention**

- **Approuve et adopte** la décision modificative n°3 du budget principal 2023 telle que présentée.
- **Donne pouvoir** au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

En application des articles L. 5721-4 et L. 3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif Poitiers, 15 rue Blossac - CS 80541 86020 Poitiers Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Un recours administratif préalable peut être exercé dans le même délai.